

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 10-452-1934 promulguant dans la colonie le décret du 11 juin 1934 portant révision des indemnités allouées au personnel militaire en exercice dans colonies.

n° 10-452-1934

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
5 juillet 1934

Numéro JO
n° 452 du 31/07/1934

Date du numéro
31 juillet 1934

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 11 juin 1934, portant revision des indemnités allouées au personnel militaire en service aux colonies, inséré au Journal officiel de la République française du 15 juin 1934;

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er—Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 11 juin 1934 susvisé, portant révision des indemnités allouées au personnel militaire en service aux colonies.

Art.2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON -BAISSAC.